

Stratégique !

Notre agriculture française est stratégique. C'est enfin dit par le Président de la République et le Premier Ministre, au plus fort de la crise sanitaire, et assumé fièrement par notre nouveau ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

La pandémie aura au moins permis de mieux discerner les priorités, tant au niveau des consommateurs que des États. Le budget de la PAC est partiellement préservé, notre gouvernement déterminé.

Lors de son allocution de passation Julien Denormandie a prononcé :

- « juste rémunération ». Nous lui répondrons : assurances, PAC et irrigation
- « transition agroécologique, défis des pesticides ». Nous répondrons : compétitivité et innovation
- « maintien des emplois sur l'ensemble des territoires ». Nous répondrons : **FILIÈRE MAÏS !**

Le chiffre du mois

26, c'est le nombre de chroniques radio réalisées dans le cadre de l'émission Parlons maïs programmée sur Europe 1 du 19 juin au 2 août.

Retrouvez-les sur : www.maisculture-durable.com/actualites/radio/

MARCHÉ

COURS DOMINÉS PAR LA MÉTÉO

L'UE reste 1^{er} importateur mondial de maïs en 2019-2020

La campagne 2019/20 s'est clôturée le 1^{er} juillet dernier et les droits de douane sur le maïs ont été supprimés le 3 juillet suite à la hausse des cours à Chicago. L'UE demeure, pour la 3^{ème} campagne consécutive, le premier importateur mondial de maïs. En effet, 19,6 Mt de maïs ont été importées, ce qui place l'UE devant le Mexique (17 Mt) et le Japon (16 Mt). Une plus grande disponibilité en céréales à paille explique la baisse globale des importations 2019/2020 par rapport aux 24,1 Mt atteintes lors de la précédente campagne. L'Ukraine est toujours la première source d'approvisionnement de l'UE (deux tiers des importations), suivie du Brésil (un quart des volumes).

En raison d'une production européenne de maïs projetée en hausse, les importations pour la campagne 2020/21 sont estimées à 16,6 Mt par la Commission Européenne. Du fait de l'importance des productions attendues en Argentine (50 Mt) et au Brésil (100 Mt), où les récoltes se terminent, ainsi que de leur compétitivité, les origines sud-américaines devraient dominer les importations européennes cet été avant que ce ne soit le tour de l'Ukraine, dont la récolte est attendue à un niveau record, cet automne (38 à 40 Mt).

Des surfaces en baisse aux États-Unis

Le rapport de l'USDA de la fin du mois de juin a surpris les opérateurs en réduisant drastiquement les surfaces américaines de maïs grain pour la campagne 2020/21 de 2,3 Mha pour un total de 34 Mha. L'USDA a donc revu la production à la baisse de 25 Mt pour se situer à 381 Mt pour la campagne 2020/21. Compte tenu de la hausse des stocks initiaux et de faibles changements en matière d'utilisations, les stocks de report de la campagne 2020/21 ont été projetés en baisse de 17 Mt à 67 Mt.

Ce facteur haussier pour les marchés a rapidement été effacé par le retour des pluies sur la Corn Belt alors que les analystes attendaient une phase de sécheresse et de fortes chaleurs en pleine floraison, période

critique pour l'élaboration du rendement. Les cours à Chicago ont donc rapidement perdu du terrain et, sauf accident climatique, le bilan américain devrait rester assez lourd. Par ailleurs, les opérateurs s'inquiètent de l'évolution de la demande, alors que les mesures de reconfinement empêchent un retour de la production d'éthanol à son niveau moyen (-10 % par rapport à la même période l'an passé) et que les exportations vers la Chine ne semblent pas s'inscrire dans une tendance de long terme malgré d'importants achats (plus de 3,5 Mt) au mois de juillet.

LA CERTIFICATION MAÏS ÉVOLUE

Négociée par l'AGPM dès la première année de mise en œuvre de l'actuelle PAC, le dispositif de certification maïs permet aux producteurs spécialisés dans cette production de remplir les exigences du verdissement tout en conservant une forte proportion de maïs dans leur assolement. Le schéma entre désormais dans sa 6^{ème} campagne et l'AGPM reste fortement mobilisée en accompagnant au mieux les producteurs dans leurs démarches.

BILAN DE LA CAMPAGNE 2019

Prise en compte de l'obstacle climatique

La campagne de certification 2019 s'est terminée avec près de 96 % des engagés certifiés : un taux similaire aux autres années. Ce résultat a été permis grâce à l'obtention d'une dérogation aux semis et à la levée des couverts à l'automne dernier. En effet, dans de nombreuses zones, les fortes précipitations avaient empêché les agriculteurs de remplir les obligations de semis et/ou de levée des couverts prévues, dans le schéma de certification. Près de 50 % des engagés 2019 ont eu recours, totalement ou partiellement, à cette dérogation obtenue par l'AGPM !

Des engagements en hausse

En 2020, les engagements seront de nouveau en hausse avec un peu plus de 1800 exploitations engagées dans le schéma, contre 1747 en 2019. L'obtention d'un report de l'engagement dans la certification au 15 juin, contre le 15 mai en temps normal, a permis à la campagne de

déclaration 2020 de se dérouler sereinement, malgré les difficultés liées à l'épidémie de Covid-19.

DES ÉVOLUTIONS À PARTIR DE 2021

Depuis plusieurs mois l'AGPM mène des discussions avec la Commission Européenne et le Ministère de l'Agriculture en vue de protéger les systèmes spécialisés maïs. Suite à ces échanges, et à une enquête menée auprès des engagés dans la certification maïs en 2019, l'AGPM a été amenée à proposer des évolutions du cahier des charges sur deux points: la date de destruction du couvert et sa fertilisation.

La date de destruction des couverts sera ainsi reportée au 15 février, contre le 1^{er} février actuellement. La destruction au 1^{er} février restera cependant possible en cas de présence du couvert au moins 12 semaines sur la parcelle (donc semé le 1^{er} novembre au plus tard).

La fertilisation des couverts, suivant les obligations de la directive nitrates, sera interdite du 1^{er} septembre ou du 15 novembre au 15 ou au 31 janvier (selon le type de fertilisant et de couvert). La fertilisation des cultures de vente déclarées comme couvert reste possible, dans le respect de la directive nitrates. Les exploitants devront alors renseigner la date de fertilisation et le type de fertilisant utilisé sur la culture déclarée comme couvert.

Ces modifications, qui restent à valider par la Commission Européenne, ne seront mises en œuvre qu'à partir de la campagne 2021. Par ailleurs, même si l'enquête réalisée montre que les maïsiculteurs engagés dans le schéma de certification y font peu appel, l'AGPM a refusé toute évolution du cahier des charges visant l'interdiction de la destruction des couverts par des moyens phytosanitaires.

PAC POST-2020 : L'AGPM RESTE MOBILISÉE

Alors que les débats sur la prochaine PAC reprendront à la rentrée au niveau européen et que le ministère de l'Agriculture travaille à la construction de son futur plan stratégique national, l'AGPM se mobilise et entend valoriser l'expérience positive que constitue la certification pour la définition des futures mesures de l'architecture verte. L'AGPM s'oppose ainsi à l'intégration de la rotation des cultures dans la nouvelle conditionnalité et préconise une reconnaissance des pratiques alternatives, aux effets favorables aux sols. Dans ce cadre, elle se mobilise au côté de la FNSEA et à tous les niveaux, européens comme français, pour que ces alternatives soient reconnues.

L'IRRIGATION

TOUJOURS ENJEU DE CONFLITS

L'agriculture n'est pas possible sans eau et il est urgent aujourd'hui de réduire la vulnérabilité à un risque accru de manque d'eau dans le contexte du changement climatique. Cela passe par une anticipation,

à la fois en termes de demande mais également d'offre, notamment à travers la création de réserves d'eau. Si ce constat semble partagé, les blocages restent nombreux.

PTGE: passer des mots aux actes

Malgré la volonté politique affichée d'avancer sur la mise en œuvre des projets de retenues d'eau, la mise en place effective des PTGE reste extrêmement difficile. Depuis la fin des assises de l'eau en juillet 2019, seuls trois projets ont émergés. Il faut rappeler que le gouvernement s'est fixé l'objectif d'élaborer une cinquantaine de projets de territoire pour la gestion de l'eau d'ici 2022, puis atteindre 100 projets à horizon 2027. Cet objectif qui permet de prendre en compte les attentes des différents usagers d'un territoire et d'anticiper le changement climatique, a d'ailleurs été réaffirmé à diverses reprises par les ministres en charge de l'écologie et de l'agriculture à la suite de la sécheresse 2019. Mais, les blocages rencontrés lors du montage des PTGE sont multiples: difficulté d'acceptation sociale, clarification de la gouvernance, lourdeur de l'instruction administrative et complexité des montages financiers.

Des contentieux toujours plus nombreux

Les OUGC sont de plus en plus confrontés à des attaques concernant les AUP et des recours sur les arrêtés d'autorisation des réserves d'eau. A ce jour, il y a 21 contentieux concernant des retenues sur les 34 du bassin Loire Bretagne, 41 contentieux sur les 60 en projet dans le bassin Adour Garonne dont 14 ont fait l'objet d'une annulation d'autorisation, sans oublier les 6 contentieux sur les autorisations pluriannuelles de prélèvement, délivrées à des structures collectives OUGC. Ces différents recours sont lourds de conséquences, tant sur la pérennité des exploitations directement concernées, que sur les agriculteurs engagés dans des démarches collectives de gestion de l'eau.

Propositions pour une politique ambitieuse de gestion de la ressource en eau

Pour sortir de ces impasses, IRRIGANTS de France, en lien avec la FNSEA, l'APCA, les JA, et la Coopération Agricole, s'emploie à faire évoluer le cadre législatif. Notre objectif est de placer la production agricole parmi les priorités d'usage de la ressource en eau, et permettre qu'au sein des schémas directeurs et d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) l'objectif précis du stockage de l'eau soit poursuivi, dans le cadre d'une gestion équilibrée de la ressource, telle que définie par le code de l'environnement. Celle-ci doit permettre de satisfaire ou de concilier tous les usages: vie biologique et activités humaines. La contre-offensive face aux attaques judiciaires est également d'encadrer la définition des volumes pour l'irrigation dans le droit, et de sécuriser le fonctionnement des Organismes Uniques. Ces propositions sont actuellement portées et défendues par IRRIGANTS de France auprès du ministère de l'Écologie.

RENDEZ-VOUS LE 26 NOVEMBRE POUR LE CONGRÈS MAÏS 2020

Le congrès du maïs 2020 se déroulera le 26 novembre sous forme dématérialisée. La filière maïs s'exprimera au travers de débats et de reportages diffusés en live tout au long de cette journée qui sera consacrée aux assemblées générales de la FNPSMS et de l'AGPM et aux assemblées des sections: AGPM Maïs semence, Irrigants de France et Maïs et sorgho de l'UFS.

LE YOUTUBER HERVÉ CUISINE MET DU MAÏS DANS SES RECETTES

Dans le cadre des actions Cet épi m'épate, menées par la filière maïs et semencière (AGPM, FNPSMS, GNIS), nous avons élaboré un partenariat avec le youtubeur Hervé Cuisine, considéré comme le premier influenceur français sur les réseaux sociaux en matière de recettes de cuisine. Deux recettes sont déjà parues sur ses chaînes YouTube et Instagram: un toast composé de polenta grillée, recouvert d'avocat, de salade, d'œuf mollet et de grains de maïs doux et une tarte au citron revisitée avec du popcorn en guise de meringue.

A tester sur: <https://bit.ly/3frd909> et <https://bit.ly/2WYKYyV>

ÉPOK'ÉPI INFORME LES ENFANTS SUR LES CÉRÉALES

Depuis la rentrée 2013 le petit magazine ÉPOK'ÉPI conçu par Passion Céréales est proposé gratuitement aux enseignants des classes du CE1 au CM2. Productions céréalières, rôles des céréales, témoignages d'acteurs de la filière: il informe chaque trimestre les enfants de 8 à 12 ans avec des articles pédagogiques en lien avec les programmes scolaires. Avec 6 200 abonnements, pour l'année scolaire 2019/2020, le magazine a conforté sa présence dans les classes et ce dans toutes les régions. N'hésitez pas à en parler aux enseignants de vos enfants.

Abonnement gratuit sur: <https://www.lecoledescereales.fr/lepokepi>

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS

Prévisionnel juillet 2020 (1000 t)		2018/19	Prév. 2019/20
Ressources	Stock départ	2 575	2 090
	Collecte	10 496	10 233
	Importations	866	560
Utilisations	FAB	3 288	2 800
	Util. humaines et indus.	2 900	2 720
	Exportations	4 213	4 132
	Autres	1 448	1 192
Stock final (ressources - utilisations)		2 090	2 039

Prix de la récolte 2019, exprimés en €/t base juillet

